



وزارة الداخلية واللامركزية  
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

ولاية الترارزة  
Wilaya du Trarza

الوالى  
Le Wali

17 Nov 2023

رسو في \_\_\_\_\_

N° ٢٠٠٦٦  
الرقم \_\_\_\_\_

### AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

En application des dispositions de l'Arrêté n° 0811 en date du 17 avril 2022, du Premier Ministre , fixant les conditions et les modalités de sélection et de nomination des présidents et des membres des commissions de passation des marchés publics, le Wali du Trarza porte à la connaissance des fonctionnaires et contractuels de l'Etat, en service dans la Wilaya, qu'il sera procédé à la sélection de 4 membres de la commission de passation des marchés publics au niveau de la Wilaya.

Les candidats à cette sélection doivent avoir une expérience minimale en marchés publics, et répondre, au moins, à l'un des profils suivants :

- Spécialiste en passation des marchés publics ;
- Juriste, Administrateur civil ou Inspecteur principal de trésor (Administrateur des Régies financières dans l'ancien statut) ;
- Economiste ;
- Ingénieur ;
- Tout autre profil dont la compétence serait jugée équivalente.

Le dossier de dépôt de candidature doit comprendre :

- Une demande manuscrite exprimant la volonté de candidature ;
- Une Attestation certifiant le statut de fonctionnaire ou de contractuel de l'Etat ;
- Un CV détaillé ;
- Des Photocopies certifiées des diplômes ;
- Des attestations prouvant l'expérience professionnelle acquise par le candidat ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- Un casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Une Attestation de bonne conduite délivrée par l'Autorité utilisatrice compétente (Ministre, Secrétaire Général ou assimilés, Premiers Responsables dans les Etablissements ou Institutions publics) ;
- Les candidats qui seront qualifiés à l'entretien doivent être munis de leurs Carte Nationale d'Identité.

Toutes les étapes de la procédure de sélection se dérouleront dans les locaux de la Wilaya, conformément au calendrier ci-après :

Dépôt des dossiers de candidature	Examen de la recevabilité et de la conformité des dossiers de candidature	Evaluation des qualifications, de la compétence et de l'expérience des candidats dont les dossiers ont été jugés recevables	Entretien	Publication des résultats
A partir du lundi 20 novembre à 9H jusqu'au mardi 13 décembre 2023 à 15H, et ce pendant tous les jours de travail de 9H à 15H, sauf les vendredis de 9H à 12h.	mercredi 13 décembre 2023	jeudi 14 décembre 2023	vendredi 15 décembre 2023	lundi 18 décembre 2023

La sélection sera assumée, sous la supervision du Wali, par une commission désignée à cet effet, en appliquant un système prédéfini de pointage, conformément aux indications du tableau ci-après :

Le profil : note sur 60 points	L'Expérience spécifique en marchés publics : note sur 20 points	l'Entretien : note sur 20 points	Total des notes : sur 100 points
Spécialiste en marchés publics : 60 points	Moins d'un mois : 2 points		
Juriste, Administrateur civil, Inspecteur principal de trésor : 50 points	De 1 à 3 mois inclus: 5 points		
Economiste : 45 points	entre 3 et 6 mois inclus: 10 points		
Ingénieur : 40 points	entre 6 et 12 mois inclus : 15 points		
Autre profil dont la compétence serait jugée équivalente : 30 points	Plus d'un an : 20 points		

#### Précisions utiles :

- On entend ici par l'expérience en marchés publics, celle acquise par le candidat, soit à travers l'exercice effectif d'une fonction dans le domaine des marchés publics, soit à travers la participation à des séminaires ou sessions de formation ou de perfectionnement dans le domaine des marchés publics.
- Ne seront considérés comme qualifiés à l'entretien devant la commission de sélection, que les candidats qui auront obtenu un total de points supérieur ou égal à 50 points.
- La commission de sélection annonce les résultats définitifs en classant les candidats par ordre de mérite suivant le nombre total de points obtenus. Les 4 candidats en tête de liste seront considérés qualifiés à titre définitif et par conséquent feront l'objet d'une lettre de proposition adressée au Ministre de l'Intérieur qui détient le pouvoir de nomination des membres des commissions de passation des marchés publics dans les Wilayas

